



Action COM12

La création d'un Conseil Consultatif Communal Vélo

Contexte

Dans une volonté de renforcer la politique de mobilité douce sur son territoire, la Commune a initié la création d'un Conseil Consultatif Communal Vélo (CCCV). Cette initiative s'inscrit dans la continuité des objectifs du PAEDC visant à favoriser des modes de déplacement durables, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer la qualité de vie des habitants.

L'objectif principal de ce conseil est de permettre une meilleure intégration de la dimension cyclable dans les projets d'aménagement de l'espace public. La participation citoyenne est au cœur de cette démarche : le CCCV vise à rassembler les usagers du vélo, les habitants concernés ou intéressés, ainsi que les acteurs locaux autour d'une vision commune de la mobilité active.

La première réunion du Conseil a eu lieu le 21 novembre 2024, marquant le lancement officiel de ce nouvel outil de concertation.

Actions à mener



- Favoriser une mobilité durable et inclusive par le développement de l'usage du vélo.
- Associer les citoyens à la définition des priorités en matière d'infrastructures cyclables.
- Identifier collectivement les freins et les opportunités à l'usage du vélo.
- Proposer et accompagner des projets concrets améliorant les conditions de déplacement à vélo.
- Renforcer l'articulation entre les politiques publiques locales et les besoins du terrain.

Situation actuelle :

Le Conseil Consultatif Communal Vélo est désormais constitué et a tenu sa première réunion le 21 novembre 2024. Il s'agit maintenant d'organiser des rencontres régulières, structurer les échanges et initier les premiers projets concrets.